MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 29 - 8 - 88036682

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 80 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 862 20 30
Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

3 Mai 1983 — N° de série continue 44 — Bulletin n° 11

RESPECTEZ LES DOSES HOMOLOGUEES, ELLES SONT SUFFISANTES

ARBRES FRUITIERS

PROTECTION GRELE - MONILIA

Actuellement après les chutes de grêle, l'état des sols empêche souvent toute intervention chimique normalement prévue dans les 24 heures.

En conséquence deux cas peuvent se présenter :

- en verger intensif seulement, un traitement se justifie même quelques jours après grêle. En effet, des plaies existent et peuvent être des voies d'entrée pour des agents pathogènes. Cette intervention est essentielle pour maintenir un équilibre sanitaire parfait dans tout verger de forte production.
- dans les autres cas, on peut douter de l'intérêt économique d'un traitement immédiat. Par contre la protection fongicide sur jeunes fruits devra être particulièrement soignée.

Dans les vergers encore en floraison (cerisiers en altitude...) la protection contre le Monilia doit être soigneusement maintenue compte tenu des conditions climatiques actuelles. Les principaux produits de base normalement conseillés 24 heures après grêle sont les suivants : BENOMYL, CARBENDAZIME, THIOPHANATE METHYL, IPRODIONE, VINCHLOZOLINE, TRIFORINE.

ACARIENS ROUGES SUR TOUTES ESPECES

Le traitement préconisé dans notre dernier Bulletin a pu être lessivé plus ou moins longtemps après son application dans de nombreuses situations. Cependant, il n'a pas toujours été inefficace.
C'est pourquoi une observation est toujours nécessaire pour juger de l'opportunité de son renouvellement. Elle portera sur 2 feuilles par arbre sur 50 arbres situées à la base de 2 pousses différentes.

Les seuils d'intervention printaniers (mai-juin) sont les suivants :

- Pêchers et pommiers : 60 feuilles occupées sur 100 contrôlées
- Poiriers : 100 formes mobiles pour 100 feuilles contrôlées

Le renouvellement du traitement dans les parcelles où les dépôts d'oeufs d'hiver étaient importants ne s'impose que si le seuil d'intervention est actuellement dépassé.

PECHER

Dans la plupart des plantations, les jeunes fruits sont libérés de la colerette du calice (stade 1).

Tordeuse Orientale - Le 1er vol se poursuit, mais les captures restent faibles. Il est encore trop tôt pour intervenir.

Puceron vert (Myzus) - Ce ravageur peut redémarrer dans certains vergers. Surveiller les plantations et traiter que si le seuil d'intervention est dépassé (7 rameaux habités sur 100 ; contrôler l'ensemble des petites pousses de 2 rameaux sur 50 arbres).

de la Circonscription RHONE-ALPES

POIRIER

Psylles - Le stade nouaison (stade I) est le plus fréquemment observé sur Williams et Guyot. Actuellement à ST JUST et LUSSAS on observe dans les vergers infestés à la fois les dernières larves brunes de 1ère génération, les 1ers adultes printaniers et leurs toutes 1ères pontes. Quelques éclosions de jeunes larves de 2ème génération se sont déjà produites.

Une observation attentive des bouquets floraux et des jeunes pousses qui y sont associés est indispensable :

- si moins de 10 % des bouquets floraux sont occupés par des oeufs et/ou des larves, aucun traitement n'est nécessaire. C'est le cas de la grande majorité des situations.
- si 10 à 30 % des bouquets floraux sont occupés par des oeufs et/ou des larves, une intervention - dont nous préciserons la date dans un prochain Bulletin - sera nécessaire
- si plus de 30 % des bouquets floraux sont occupés par des oeufs et/ou des larves, un traitement sera réalisé dès réception avec un pyréthrinoïde de synthèse homologué. Ce traitement ne concerne que quelques rares vergers.

POIRIER - POMMIER

Tavelure - Le dernier traitement a dû être effectué le plus souvent avec un produit à action curative. Il existe 3 familles de produits curatifs utilisables à partir de 24 heures après le début de la contamination.

FAMILLE 1 : bitertanol (BAYCOR) : 4 à 5 jours
fénarimol (RUBIGAN, RIMIDINE) : non homologué sur poirier : 4 à 5 jours
triforine (DENARIN, FUNGINEX, SAPROL) : non homologué sur poirier : 3 jours

FAMILLE 2 : tolylfluanide (METHYLEUPARENE) : 3 jours

FAMILLE 3 : benzimidazoles : bénomyl (BENLATE), thiophanate méthyl (PELT 44, PELTIS 40), carbendazime (nombreuses spécialités) : 4 à 5 jours. Compte tenu des résistances déjà rencontrées dans la région, limiter le plus possible l'emploi des produits de cette famille.

Le nombre de jours indiqué pour chaque traitement est le délai maximum de son utilisation après une contamination. Lorsque plusieurs traitements sont nécessaires avec des fongicides curatifs, il est vivement conseillé d'alterner des fongicides à modes d'actions différents (familles différentes).

ON RESERVERA TOUTEFOIS L'USAGE DES FONGICIDES A ACTION CURATIVE
A DES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES
(traitement nécessaire entre 1 et 3 jours après le début de la contamination)

Carpocapse - Le 1er vol des adultes n'est pas encore commencé. Attendre un prochain Bulletin.

POMMIER

Oïdium - Le temps humide de ces derniers jours est favorable à cette maladie. Maintenir la protection.

PRUNIER

Rouille - Le temps très humide que nous avons connu risque de favoriser le départ précoce de cette maladie. Sur les variétés sensibles une intervention sera nécessaire dans la 1ère décade de mai.

Produits utilisables (nombreuses spécialités) :

mancozèbe à 160 g de ma/hl, manèbe à 160 g de ma/hl, zinèbe à 200 g de ma/hl, zirame à 180 g de ma/hl.

Carpocapse des prunes - Les premières captures ont été enregistrées à AUBENAS au début de la semaine. Mais en toute situation il est inutile d'ajouter un insecticide lors du traitement préconisé contre la rouille.

PETITS FRUITS

P108

FRAISIER

La récolte est toute proche ou en cours pour les plantations sous tunnel plastique. Respectez les délais d'emploi des produits avant récolte. Ne traitez plus si la récolte est commencée ou en cours.

VIGNE

EXCORIOSE

Le temps de ces derniers jours a été très favorable aux contaminations.

Pour les cépages les plus tardifs (atteignant le stade D-E), le deuxième traitement conseillé dans notre Bulletin n° 9 pourra être effectué dans les jours qui viennent.

A propos de VAMIN, CALTAN, ACYLON, déconseillés sur excoriose, la note publiée au verso sera lue attentivement.

OIDIUM

Depuis quelques années, cette maladie est plus virulente, et est souvent le problème essentiel sur certaines vignes, et si l'oïdium est traditionnellement présent sur des cépages tel que le Carignan, il devient également important sur Aramon, Grenache, réputés moins sensibles, avec parfois des attaques directement sur grappes.

Lutte :

Un programme de protection normale à base de soufre comporte au moins 3 traitements spécifiques :

- 1er traitement : stade 2-5 feuilles renouvelé 15 jours après sur cépages sensibles : Carignan, Cinsault, Alphonse-Lavallée, Chasselas. Ce stade est en voie d'être atteint sur Aramon et Chasselas.
- 2e traitement : floraison
- 3e traitement : stade grain de la grosseur d'un petit pois.

D'autres interventions notamment mixtes : mildiou-oïdium peuvent se rajouter à ces traitements de base.
Après la floraison, l'importance des traitements dépendra de la pression de la maladie.

Produits utilisables :

1) Les soufres

- soufre en poudrage : là où ils peuvent être utilisés, ils sont intéressants notamment au stade 3 à 5 feuilles et à la floraison, à la dose de 20 à 30 kg/ha selon l'époque.
- soufre mouillable : Il est impératif de respecter la dose d'utilisation qui est de 1000 g/hl soit 10 kg/ha afin d'avoir une bonne efficacité.

Il faut compter avec les soufres, sur une durée d'action de 10 jours, s'ils ne sont pas lessivés par une pluie.

2) Les fongicides organiques de synthèse

- fénarimol (RUBIGAN 4 : 0,03 l/hl d'eau)
- triadiméfon (BAYLETON 5 : 0,1 kg/hl d'eau)
- triforine (SAPROL, DENARIN : 0,150 l/hl d'eau)
- dichlobutrazol (VIGIL : 0,05 l/hl d'eau). Pour une utilisation autre que sur ARAMON, CARIGNAN, GRENACHE, consulter le fabricant, car il est déconseillé sur certains cépages.

Ces produits récents donnent de bons résultats à une cadence d'utilisation de 10-14 jours, ils n'ont pas besoin d'être renouvelé après une pluie, du fait de leur pénétration dans les feuilles.

- dinocap (KARATHANE) : ce produit plus ancien peut présenter un intérêt sur attaques déclarées par son effet curatif, malgré sa faible rémanence.

L'efficacité des traitements contre l'oïdium est conditionnée par la qualité de la pulvérisation. Il faut que les organes sensibles soient bien traités : jeunes pousses, inflorescences, grappes ; notamment en mettant en oeuvre une quantité d'eau suffisante.

BLACK-ROT

La maturité des périthèces (organes de conservation hivernaux) est en cours mais aucune contamination n'est possible pour l'instant.

Attendre un prochain Bulletin pour intervenir.

P109

UNE MISE AU POINT SUR LES FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Cette note a été réalisée par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux, après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.).

L'adaptation de l'emploi des fongicides homologués contre le mildiou de la vigne, en fonction de leurs caractéristiques, a souvent été abordée dans les Bulletins techniques des Avertissements Agricoles.

Rappel des propriétés des fongicides

Après plusieurs années d'utilisation, les viticulteurs connaissent maintenant les propriétés qui différencient les divers groupes ; il est possible de les résumer en quelques lignes :

- les fongicides de surface ou de contact (captafol, captane, carbatène, cuivre, dichlofluanide, folpel, mancopper, mancozèbe, manèbe, métirame de zinc, propinèbe, zinèbe) restent à la surface du végétal. Ils sont donc éliminés par les pluies, ce qui peut nécessiter le renouvellement du traitement. Ils n'assurent pas la protection des organes de la vigne formés postérieurement à l'application. Ils ont une action strictement préventive et doivent donc être appliqués avant les pluies de contamination. Autrement dit, ils ne peuvent qu'empêcher la pénétration du champignon au niveau des organes déjà traités.

- le cymoxanil (antérieurement appelé de son nom de marque Curzate) est doté d'un pouvoir pénétrant. Ce produit est à l'abri d'une élimination par les pluies, dès lors qu'il a été absorbé par le végétal, phénomène rapide dont la durée n'excède pas quelques heures. Ce fongicide ne circulant pas dans la sève, la surface végétale qui se développe après l'application n'est pas protégée. Par contre, le cymoxanil possède la propriété de stopper le mildiou, lorsque le traitement est effectué dans les trois à quatre jours qui suivent la contamination (action curative).

- le métalaxyl, l'ofurace (appelé encore récemment milfurame), le phoséthyl-Al sont systémiques, c'est-à-dire qu'ils sont absorbés par le végétal, puis sont véhiculés par la sève. Par rapport au mode d'action du cymoxanil, la protection des organes qui se développent après le traitement, est assurée par ces trois matières actives.

D'autre part, des études récentes ont mis en évidence la particularité du phoséthyl Al qui, à la différence de tous les autres produits, agit principalement en stimulant, chez la plante, des réactions de défense.

Les recherches et expérimentations de plus en plus nombreuses qui ont été réalisées, à ce jour, sur ces produits, ainsi que certains phénomènes nouveaux intervenus surtout au cours de l'année 1982, amènent à donner les précisions et recommandations suivantes :

1°) Les phénomènes de résistance

Dès l'automne 1981, des races de mildiou résistantes au métalaxyl et à l'ofurace, ont été décelées localement. En 1982, l'existence de ces souches résistantes a été constatée dans plusieurs vignobles français, entraînant dans quelques situations, une inefficacité des traitements réalisés avec les spécialités à base de métalaxyl ou d'ofurace.

Ce phénomène inquiétant a conduit à revoir, par mesure de précaution, les conditions d'emploi des spécialités Acylon Super F, Caltan et Vamin :

- leur utilisation sur les pépinières de vigne, où la protection contre le mildiou nécessite de nombreuses applications, est **strictement déconseillée**.

- au vignoble, les traitements avec ces spécialités imposent quelques précautions :
  . de préférence, le premier traitement anti-mildiou ne sera pas réalisé avec l'un de ces produits
  . le nombre total d'applications avec ces fongicides sera le plus réduit possible (au maximum 2 à 3) afin de ne pas favoriser le risque de multiplication des souches résistantes. Dans ces conditions, l'emploi de ces spécialités à base de métalaxyl et d'ofurace est contre-indiqué en traitements spécifiques contre l'excoriose, le black-rot et le brenner
  . le dernier traitement avec ces spécialités devra être effectué au plus tard à la nouaison
  . il faut proscrire toute utilisation curative ou stoppante pendant l'incubation ou sur mildiou déclaré dans la parcelle. Ne traiter que préventivement
  . après toute application, une surveillance doit être exercée. Tout développement de mildiou devra être considéré comme suspect, et un traitement avec un fongicide d'une autre famille chimique sera immédiatement réalisé.

Avec le cymoxanil, le phoséthyl Al et les fongicides de surface, aucun phénomène de résistance n'a encore été observé jusqu'à présent. Ils pourront donc être utilisés, sans restriction , suivant les préconisations déjà faites pour le mildiou.

Rappelons, en particulier, qu'en aucun cas, une stratégie de lutte curative ou stoppante ne sera envisagée.

2°) Les effets sur le black-rot et le brenner ou rougeot parasitaire, du cymoxanil et du phoséthyl Al

Ces deux maladies sont en recrudescence dans les vignobles de l'ouest et du sud-ouest, pour la première, dans les vignobles septentrionaux, et en automne dans le Midi, pour la seconde.

Les spécialités à base de cymoxanil ou de phoséthyl Al peuvent avoir une action sur le black-rot et le brenner. Mais celle-ci est faible, et même insuffisante dans les vignobles où ces maladies sévissent gravement. En effet, ce sont surtout les fongicides de surface, entrant dans la composition de ces spécialités, qui sont actifs contre le black-rot et le brenner. Les quantités apportées, aux doses préconisées contre le mildiou (en moyenne de moitié inférieure à la dose d'homologation pour le black-rot), sont insuffisantes pour assurer une bonne protection contre ces maladies dans toutes les circonstances, d'autant qu'elles sont susceptibles d'être éliminées par les pluies.

En définitive, le choix du fongicide actif contre le mildiou de la vigne, le mieux adapté à une situation locale, doit être étudié avec soin, en tenant compte d'un ensemble de facteurs. Les principaux sont : le mode d'action des produits, le stade végétatif de la vigne, les risques de résistance du mildiou, les effets sur les autres maladies.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront, au cours de la prochaine campagne, de fournir aux viticulteurs de nouvelles indications sur ces problèmes en fonction du développement de ces différentes maladies.

P110